RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00030
Numéro SIREN : 310 485 396
Nom ou dénomination : MACONMOB

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000116

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

MACON

226227

Dénomination : MACONMOB
Adresse : zone d'activité commerciale Des Bouchardes 71680 Creches-sur-saone -FRANCE-

n° de gestion : 1977B00030
n° d'identification : 310 485 396

n° de dépôt : A2016/000116
Date du dépôt : 14/01/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 10/12/2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON (Saône-et-Loire)

226227

M A C O N M O B

MOBILIER DE FRANCE

R.N. 6 - centre commercial des Bouchardes
71680 CRECHES-SUR-SAONE

société par actions simplifiée
au capital de 38.112,25 euros
310.485.396 R.C.S. Mâcon

Dépôt au Greffe le :

14 JAN. 2016

TRIBUNAL de COMMERCE de MÂCON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

réunie le : 10 décembre 2015

Le 10 décembre 2015 à 9 heure, les associés de la société M A C O N M O B société par actions simplifiée au capital de : 38 112,25 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 310.485.396 R.C.S. Mâcon se sont réunis au siège social en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Madame Louisette COT	demeurant :	153 Rue Duguesclin 69006 Lyon
Monsieur Pascal COT	demeurant :	53 chemin du Petit Bois 69130 Ecully
Madame Nathalie COT	demeurant :	33 chemin du Monteillier 69370 Saint Didier Mont d'Or
Monsieur Jean-Pierre COT	demeurant :	30 avenue Jean Jaurès 69370 Saint Didier Mont d'Or
COT EXPANSION S.A.S.	siège social :	avenue de l'Europe B.P. 310 69400 Villefranche sur Saône

L'assemblée est présidée par Madame Louisette COT

La Présidente constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédent ensemble 2 500 actions sur les 2 500 actions qui composent le capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

La Présidente constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

La Présidente met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Madame Louisette COT, démissionnaire,
- Fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente déclare alors la discussion ouverte. Elle ajoute qu'elle se tient la disposition des actionnaires pour leur apporter toutes les explications qu'ils désirent obtenir. Après différents échanges de vue, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale connaissance prise de la démission de Madame Louisette COT de ses fonctions de Président,

- dispense Madame Louisette COT de tout délai de préavis et formalisme,
- prend acte de la démission de Madame Louisette COT avec effet à compter de ce jour,
- et nomme avec effet à compter de ce jour, pour une durée illimitée en qualité de nouveau Président :

- La société COT EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 285 232,08 euros, ayant son siège social à VILLEFRANCHE SUR SAÔNE (69400), Avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 379 009 095 RCS VILLEFRANCHE SUR SAÔNE - TARARE.

La société COT EXPANSION exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Pascal COT, en qualité de Représentant légal de la société COT EXPANSION, déclare que cette dernière accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération allouée à la société COT EXPANSION au titre de ses fonctions de Président, à la somme de 12 250 € hors taxes pour chaque exercice de 12 mois,

En outre, le Président aura droit, sus justifications, au remboursement de ses frais de missions, déplacements, représentation et reception, engagés dans l'intérêt et pour les besoins de la Société.

Cette rémunération restera inchangée jusqu'à décision contraire des associés,
représentation et reception, engagés dans l'intérêt et pour les besoins de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et visé par les associés présents à la réunion.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
P/ la société COT EXPANSION
Monsieur Pascal COT

